

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 décembre 2017

OBJET :

**Avenant à la convention de financement de la structure
Multi-accueil à gestion parentale « Les Confettis »**

Rapporteur : Mme SIMONNET
Délibération n°4

EXPOSE DES MOTIFS

Le rapporteur rappelle aux membres du Conseil municipal que la Ville a adhéré le 16 novembre 2015 à la convention de financement établie entre :

- la crèche parentale « Les Confettis »,
- les communes de DOMMARTEMONT et SAINT-MAX,
- la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle (CAF).

Ladite convention parvient à son terme le 31 décembre 2017. Cependant, l'article 8 de la convention précitée prévoit sa reconduction expresse sur demande écrite de l'ensemble des signataires à chaque échéance annuelle.

Par ailleurs, l'association « Les Confettis » a sollicité la modification de la participation financière des communes. En effet, la baisse des subventions publiques estimée à 15 530 € par l'association depuis 2014 ne permet plus un équilibre financier des comptes, alors même que les charges de personnel ont augmenté. Aussi, l'association souhaite porter le nombre d'heures facturées des enfants de la commune sur l'année 2018 x 1,45 €, le précédent coefficient applicable était fixé à 0,86 €.

Enfin, l'association sollicite la mensualisation des subventions communales au lieu d'une facturation trimestrielle pour ne pas rencontrer de problème de trésorerie. Il convient donc d'envisager un avenant.

PROPOSITIONS

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'autoriser la reconduction de la convention de financement pentapartite de la structure Multi-accueil à gestion parentale « Les Confettis »,
- d'accepter la majoration du coefficient déterminant la subvention municipale de 0,86 à 1,45,
- d'accepter la mensualisation du versement des subventions municipales,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation de la convention de financement avec l'association « Les Confettis » et les nouvelles conditions applicables au versement des subventions communales.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 14 décembre 2017.

Pour Extrait

**Michel BREUILLE,**
Maire

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2017

tenu sous la présidence de
de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	20
- Nombre de votants :	28
- Convocation du Conseil municipal le :	30 novembre 2017
- Convocation distribuée le :	30 novembre 2017
- Affichage du compte-rendu le :	15 décembre 2017
- Affichage du procès-verbal le :	16 février 2017

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. THOUVENIN, M. VOGIN, Adjoints.
- M. ROSSIGNON, M. PERNOSI, MME SAGET, MME LEDROIT, M. GONCALVES, MME DOLATA, M. CAUSERO, M. CLOMES, M. LEINSTER, MME POYDENOT, MME MATHIEU, MME PAGELOT, M. MARSON, MME CLAIR, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- M. SAPIRSTEIN à M. PERNOSI
- MME CADET à MME LEDROIT
- MME COLME à M. LAURENT
- M. FRANIATTE à MME DOLATA
- M. HOFFER à M. ROSSIGNON
- M. DI TOMMASO à MME SIMONNET
- M. PROVIN à M. BREUILLE
- M. RIFF à MME MATHIEU

ABSENTE

- MME LANZI

SECRETAIRE DE SEANCE

- MME DEVOUGE

Pour extrait

Michel BREUILLE,

